

Secrétariat assuré par :
Madame Anne CHIANG

LE MAIRE

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt et un

Le vendredi 26 novembre

A 9h00

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 26 novembre 2021

Maternelle du Bel-Air
11 rue Jean Bachelet
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.
Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur Mouhamet TOURE

Brigade des Sapeurs-Pompiers
Major Philippe BRILLARD

Représentant Monsieur le Commissaire
Excusé

Services Techniques
Monsieur TELLIER

Assistaient également à la visite

Directrice de l'établissement
Madame ALTCHOUKIAN

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 26 novembre 2021

Maternelle du Bel-Air
11 rue Jean Bachelet
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il s'agit d'un bâtiment à simple rez-de-chaussée de construction traditionnelle avec toiture terrasse comprenant 4 salles de classe, 1 salle de repos, 1 préau et des locaux administratifs et techniques.

Le chauffage central est assuré par une chaufferie au fuel commune à l'école maternelle et aux logements de la ville, située sous le bâtiment d'habitation.

L'établissement est doté d'un équipement d'alarme de type 4 avec déclencheur manuel et d'un éclairage de sécurité par blocs autonomes.

Effectif du public susceptible d'être admis :

- Public	:	102 personnes
- Personnel	:	12 personnes

EFFECTIF TOTAL : 114 personnes

CLASSEMENT : Etablissement de type R est classé en 4^{ème} catégorie et est assujéti à la réglementation du 23 mars 1965 modifiée et à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié en ce qui concerne les installations électriques.

La commission communale de sécurité et d'accessibilité s'est réunie ce jour afin de procéder à la visite périodique de l'établissement.

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

AT. JAT BP

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- le registre de sécurité,
- le rapport de vérification périodique des installations électriques au titre du code du travail établi par l'organisme agréé SOCOTEC en date du 20 août 2021 avec levée des observations par la société LUMAGE,
- le rapport de vérification périodique des installations électriques au titre des ERP établi par l'organisme agréé SOCOTEC en date du 9 septembre 2021 sans observation,
- le rapport de vérification des moyens de secours (alarme, éclairage de sécurité et extincteurs) établi par la société IPS en date du 10 novembre 2021.

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivants :

- essai de l'éclairage de sécurité par coupure des circuits lumières dans l'entrée et la circulation principale de l'établissement
- action sur un déclencheur manuel situé à proximité de l'entrée principale côté rue Jean Bachelet entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme générale sonore
- essai du téléphone filaire en situation de coupure de l'alimentation électrique normale du bureau de la directrice

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 26 novembre 2021

Maternelle du Bel-Air
11 rue Jean Bachelet
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant, à l'exception du non fonctionnement du téléphone filaire.

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ Assurer le bon fonctionnement du téléphone filaire en situation de coupure électrique
- 2/ Installer un ferme-porte sur le local réserve de la circulation principale
- 3/ Afficher les consignes d'évacuation dans toutes les classes et le dortoir
- 4/ Avant l'accès du public, assurer le déverrouillage de toutes les issues de secours
- 5/ Fournir aux autorités compétentes le rapport de vérification réglementaire de la chaufferie

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

AT. [Signature] BP [Signature] 3/3